



PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

**C – PROGRAMMATION ET ORGANISATION
SCOLAIRE**

**C.9 CHEMINEMENT LANGAGIER,
IDENTITAIRE ET CULTUREL**

Émission : 23 octobre 1996
Révision : 1 décembre 2024

L'école francophone constitue un lieu privilégié où l'enfant peut vivre sa culture. Le cheminement langagier, identitaire et culturel représente une dimension essentielle de l'expérience scolaire francophone en milieu minoritaire. S'étant ainsi identifié à sa propre culture, l'élève sera en mesure d'apprécier d'autres cultures par des échanges enrichissants et dynamiques.

Le Conseil scolaire Centre-Nord (CSCN) croit qu'il est primordial de développer chez ses élèves un sens d'appartenance à la culture et la communauté francophone.

PROCÉDURES

1. Le CSCN a le mandat de mettre en œuvre un plan sur le cheminement langagier, identitaire et culturel.
2. La direction d'école a le mandat de développer la programmation, les activités ou les projets qui renforcent le cheminement langagier, identitaire et culturel des élèves, des membres du personnel et de la communauté scolaire de son école.

INFORMATIONS CONNEXES:

Politique 4.0 – Mission, vision et principes directeurs